



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 septembre 2023

## LES VOLS ET VIOLENCES ENREGISTRES DANS LES RESEAUX DE TRANSPORTS EN COMMUN EN 2022

Retrouvez la publication <u>ici</u> Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) Interstats Analyse n°62

En 2022, les services de police et de gendarmerie ont enregistré près de 124 570 victimes de vols et de violences dans les transports en commun, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2021, mais un niveau toujours inférieur au nombre de victimes avant la pandémie de COVID-19. Les vols sans violence constituent l'atteinte la plus caractéristique de la délinquance dans les transports en commun : ils représentent 82 % des victimes de vols et de violences dans les transports en commun, et 16 % des vols sans violence commis en France ont lieu dans les transports en commun.

En 2022, le nombre de victimes de vols sans violence enregistrées augmente légèrement dans les transports en commun (+5%) mais beaucoup moins rapidement qu'en dehors des transports en commun (+15%). Le nombre de victimes de violences sexuelles connait une forte augmentation, que ce soit dans les transports en commun (+13 %) ou dans l'ensemble des autres lieux (+12%). Le nombre de victimes de coups et blessures volontaires augmente également (+10%) mais moins rapidement qu'en dehors (+15%). Les vols violents ont, eux, très fortement diminué (-24%) après avoir déjà baissé de 5% en 2021, et alors que leur nombre est resté stable dans les autres lieux. Les outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique enregistrés dans les transports en commun ont également connu une forte baisse (-16%), beaucoup plus rapide que dans l'ensemble des autres lieux (-3%).

En Île-de-France, sous l'effet de la hausse de la fréquentation des transports en commun (+ 22 %), on dénombre 19 victimes de vols et de violences par million de voyages en 2022 contre 23 en 2021.

Les spécificités de la délinquance dans les transports en commun se répercutent sur le profil des victimes comme des mis en cause. L'âge et le sexe des victimes dans les transports en commun sont similaires à ceux des victimes des mêmes atteintes dans les autres lieux. Cependant, les victimes sont plus souvent étrangères (27% contre 13% en dehors des transports). La part des étrangers parmi les victimes est revenue au niveau de 2019 (28%) après avoir été relativement basse en 2020 et 2021 (22% et 21%) dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et du recul du tourisme.



Liberté Égalité Fraternité



87 % des mis en cause impliqués dans des vols ou des violences dans les transports en commun sont des hommes, soit autant que dans les autres lieux pour les mêmes atteintes (87 %). Par contre, 29 % sont identifiés comme mineurs et plus de la moitié sont enregistrés comme étrangers (55 %), deux phénomènes spécifiques aux transports en commun. Hors transports en commun, ces proportions sont respectivement de 14 % de mineurs et de 19 % d'étrangers. La surreprésentation des mineurs et des étrangers parmi les mis en cause dans les transports en commun est particulièrement importante pour les vols sans violence, en lien avec l'existence de filières de criminalité organisée exploitant notamment des mineurs isolés.

## À propos du SSMSI

Au sein du ministère de l'Intérieur, le SSMSI est le service statistique en charge de la sécurité intérieure, rattaché à la fois à la police et à la gendarmerie nationales. Il compose avec l'Insee et 15 autres services statistiques ministériels le service statistique public coordonné par l'Insee.

Créé fin 2014, le SSMSI a pour mission de produire et de mettre à disposition du grand public et des services du ministère des statistiques et des analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance. Comme les autres membres du service statistique public, il respecte un certain nombre de règles visant à maintenir la confiance dans les informations produites et diffusées, en particulier indépendance professionnelle, fiabilité, neutralité, qualité des processus, méthodologie solide, accessibilité. Son programme de travail fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Son activité est évaluée par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

Toutes les publications du SSMSI sont disponibles et téléchargeables en ligne sur son site internet <a href="https://www.interieur.gouv.fr/Interstats">https://www.interieur.gouv.fr/Interstats</a>

SSMSI sur Twitter
SSMSI sur LinkedIn

<u>Contact presse:</u> <u>ssmsi-communication@interieur.gouv.fr</u>